

Suivi de l'assemblée générale extraordinaire (AGE)

La FFARIQ tenait des AGE les 19 et 20 août derniers afin de vous présenter un court bilan de la négociation et les étapes à venir. Ces assemblées se sont avérées, comme à l'habitude, fort intéressantes. Malgré quelques problèmes techniques qui ont retardé le début de la première assemblée et pour certains, la difficulté de vous rendre disponible pour l'une ou l'autre de ces rencontres, vous étiez un bon nombre à vous joindre à nous. Au bénéfice de tous nos membres, voici un résumé de notre présentation. Nous espérons que cette démarche incitera de nombreuses familles d'accueil à se joindre aux actions à venir.

Résumé des négociations

- 15 mai 2023 : avis de négociation.
- 14 juin 2023 : début des négociations. À ce jour, 28 rencontres ont été tenues.
- 3 août 2023 : dépôt des priorités associatives.
- Fin septembre 2023 : dépôt des orientations et enjeux de négociation du Ministère.
- 11 octobre 2023 : mise en commun de nos orientations avec celles du Ministère.
- 30 novembre 2023 : proposition de textes associatifs.
- Début décembre 2023 : proposition de textes globaux du CPNSSS sur le normatif.

Dès le début, la FFARIQ souhaitait une négociation basée sur les intérêts, afin de faire reconnaître les particularités de l'enfance. Le CPNSSS, quant à lui, semble souhaiter davantage une négociation qui permettrait d'uniformiser les ententes collectives pour toutes les clientèles.

Décembre 2023 accélération des négociations avec une certaine ouverture et une écoute de la part du CPNSSS concernant la réalité des familles d'accueil à l'enfance.

Janvier 2024 blitz permettant des avancées au niveau normatif, mais certains enjeux fondamentaux pour les membres font toujours l'objet de discussions. Par la suite, il y a tentative d'arriver à une entente de principe avec possibilité de clauses remorques.



Janvier 2024 fermeture du CPNSSS concernant les dépenses de frais raisonnables et l'indemnisation des transports.

Février 2024 assemblée générale des membres faisant état de la négociation et de l'impossibilité de s'entendre à court terme, considérant l'absence de mandat sur le plan monétaire du CPNSSS.

Avril 2024 début des discussions sur le monétaire précédées d'une présentation par la FFARIQ et un actuaire.

Mai 2024 les demandes portant sur la durée de l'entente spécifique et son renouvellement, sur les motifs de transport, sur la sécurité des familles d'accueil, sur les demandes de déplacement d'utilisateur ainsi que sur les éléments monétaires font toujours l'objet de discussions. **Pour plus de détails :** https://ffariq.org/application/files/9217/1534/8951/ffariq_Info-Nego-Mai2024-FR.pdf

Juillet 2024 Le CPNSSS présente une contreproposition globale (normatif et monétaire) incluant le rappel des enjeux et orientations.

12 juillet 2024 retour associatif par un tableau liant nos enjeux avec ceux du CPNSSS. À noter qu'il s'agit du même exercice que celui du 11 octobre 2023.

! 28 et 29 août 2024 : prochaines dates de négociation.

Commentaires et suggestions des participants

Les commentaires et suggestions reçus lors de l'AGE démontrent encore une fois l'intérêt des familles d'accueil à non seulement améliorer leurs conditions d'exercice, mais aussi à continuer d'offrir des services de qualité à la hauteur des besoins des enfants qu'elles accueillent.

Moyens de pression et vote

D'abord nous souhaitons mentionner que la décision de vous rejoindre à ce moment-ci de la négociation vient de notre désir de vous informer, mais aussi de vous sentir à nos côtés. En effet, nous avons ressenti, lors de nos dernières rencontres avec le Ministère, un ralentissement qui nous a amenés à réfléchir sur des actions qui pourraient devenir essentielles afin de faire bouger les choses.

Nous souhaitons que la négociation avance, que vos demandes normatives, restées en suspens soient réglées, que les demandes monétaires soient non seulement entendues, mais comprises de la part de CPNSSS et du Conseil du Trésor. Il faut que ça avance!

Lors des AGE des 19 et 20 août 2024, le vote sur les moyens de pression concertés est passé à **96 %**.

Veillez noter que des moyens assurant une plus grande visibilité vous seront communiqués le moment venu. Nous vous informerons au fur et à mesure des actions qui devront être entreprises. La FFARIQ a la responsabilité d'identifier, de planifier et de coordonner tous les moyens de visibilité ou les moyens de pression qui seront utilisés si nécessaire.

Votre comité de négociation ❤️

Là
pour vous
et vos enfants